Mon CLUB IMMO
BY MAFORMATIONIMMO.FR

Conditions Générales de Vente valant règlement intérieur

Avril 2025

aide@amjt.fr

La société **AM&JT SAS** au capital de 1 euros dont le siège social est
(Chateau La roquette) Lapanouse 12150 Séverac d'aveyron,
RCS Rodez : 834 595 126 00030
Téléphone : 02 57 88 01 01
Directeur de la publication : Tabore Julien – Président AM&JT

Hébergement : INGENIUS SAS SIREN 851 736 504 dont le siège est situé 48 rue du chemin vert 75011 PARIS au capital social de 3000€

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de formation « e-learning » de AM&JT SAS correspondant à des modules de formation dispensés dans un espace électronique sécurisé sélectionné à partir des sites Internet édités par AM&JT SAS :

- **https://www.maformationimmo.fr/**
- **https://www.oorikas.fr**
- **https://www.lecampusformation.fr**
- **https://www.monclub.immo**
  dit le site ou la plateforme.

DÉFINITION :

- **Client** : celui ou celle qui achète la prestation
- **Apprenant** : celui ou celle qui suit la formation.

Etant précisé que l''inscription à la formation est strictement réservée aux professionnels (travailleurs indépendants, dirigeants d'entreprise, salariés dans le cadre de leur activité professionnelle). L'apprenant doit impérativement être un professionnel et ne peut en aucun cas être considéré comme un consommateur au sens du Code de la consommation.

1.APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Le fait de passer commande sur le site pour un ou plusieurs services de formation de AM&JT SAS, de choisir et valider un mode de paiement lors du processus de commande implique la consultation préalable des présentes conditions générales et l'adhésion automatique, irrévocable et sans réserve de l'apprenant aux présentes conditions générales de vente.
En conséquence, l'apprenant reconnaît être parfaitement informé du fait que son accord concernant le contenu des présentes conditions générales ne nécessite pas la signature manuscrite de ce document, dans la mesure où il souhaite commander en ligne les produits présentés. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et AM&JT SAS, prévaloir sur ces conditions générales de vente. AM&JT SAS se réserve le droit de modifier à tout moment et sans préavis les présentes conditions générales de vente.

2. COMMANDE

En enregistrant sa commande (en cliquant sur les icônes « commander » et « j'accepte les CGV»), l'apprenant déclare accepter sans réserve les termes de ladite commande ainsi que l'intégralité des présentes conditions de ventes et certifie avoir la pleine capacité juridique lui permettant de s'engager au titre des présentes conditions générales de vente. Les documents légaux Les obligations incombant aux dispensateurs de formation professionnelle qui s'appliquent aux formations ouvertes et à distance se traduisant par l'établissement des documents légaux obligatoires, AM&JT SAS établit : une attestation d'entrée en formation lors de la 1ère connexion (dit bon de commande), une attestation de fin de formation, le programme de formation, les conditions générales de vente valant règlement intérieur
En cas de demande prise en charge de la formation il sera fourni en sus :
• une convention de formation spécifique valant devis.

3. TARIFS, FACTURATION ET MODES DE RÈGLEMENT

Les tarifs en vigueur sont consultables, à tout moment, sur le site Internet géré par AM&JT SAS.

AM&JT SAS se réserve le droit de modifier ces tarifs à tout moment.
Pour devenir apprenant, il convient d'ouvrir un compte en remplissant le formulaire en ligne. La facture est adressée au règlement de la formation à l'établissement payeur. Toute formation commencée est due en totalité. Les modes de règlement sont les suivants : pour un accès immédiat et renoncement au délai de rétractation.

Règlement par carte bancaire sur le site sécurisé STRIPE

AM&JT SAS. se réserve le droit d'annuler toute commande d'un apprenant avec lequel, il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.
Cas particulier de la demande de prise en charge :

- Si l'apprenant peut bénéficier d'une prise en charge par un organisme de prise en charge de type agefice, opco-agefos, fifpl agence nationale du DPC, CPF ou autre, il devra se conformer à la procédure propre à l'organisme concerné et les conditions générales d'utilisation ou de vente concernée.

Paiement par virement

Le client envoi son virement au compte d'AM&JT. Dès réception du virement, sur le compte bancaire AM&JT SAS, l'accès sera ouvert. Le client pourra débuter sa formation.
Si le client paye pour une tierce personne la formation (salarié, agent commercial indépendant, mandataire…), le client devra fournir une liste avec NOM / PRENOM / EMAIL / FORMATION CHOISIE pour qu' AM&JT SAS puisse ouvrir un compte individuel.
« Conformément à l'article L. 441-6 du code de commerce, les pénalités de retards, au taux annuel légal en vigueur, et une indemnité de 40 € sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement figurant sur la facture. ».
Le paiement intervient à réception de la facture.
Nb) aucun code promotionnel n'est applicable pour les prises en charge

Paiement par Paypal

Un paiement par paypal est possible. Si le client le souhaite il pourra payer en 4 fois auprès de paypal.

Paiement en plusieurs fois avec Paypal

PayPal propose à ses clients la possibilité de payer en 4 fois sans frais supplémentaires. Dans ce cas, le montant total est réparti sur une période de 3 mois. Le paiement en 4 fois avec PayPal est disponible pour les achats compris entre 30 et 2 000 euros. Pour en bénéficier, le client doit résider en France et son compte Paypal doit être associé à un compte bancaire vérifié ou à une carte de débit valide pour la durée des remboursements à effectuer. L'option s'affichera automatiquement pour les achats éligibles si le client est connecté à son compte paiement en plusieurs fois/différé est disponible via notre partenaire Paypal. La sécurisation des paiements est assurée par Paypal et ses prestataires.
Pour plus d'informations sur Paypal : https://www.maformationimmo.fr/mode-de-paiement-paypal/

Paiement en plusieurs fois

Le Client a la possibilité de régler le montant total de la formation en plusieurs fois exclusivement sur le site https://www.monclub.immo , selon les modalités précisées au moment de l'achat.
Le paiement en plusieurs fois constitue un échelonnement du paiement sur un an et non un abonnement ou une résiliation partielle du contrat. Ainsi, l'engagement est ferme : toute commande implique le paiement de l'intégralité du montant, même en cas d'interruption volontaire de la formation par le Client.
En choisissant le paiement en plusieurs fois, le Client autorise l'organisme de formation à prélever automatiquement les sommes dues à échéances régulières (mensuelles, bimensuelles ou selon le plan établi).

Modalités :

- En cas de paiement en plusieurs fois, le premier prélèvement est effectué immédiatement, puis les suivants à échéances régulières.
- Le Client s'engage à ce que les fonds soient disponibles à chaque échéance.

Retard ou défaut de paiement :

En cas de retard ou d'échec de prélèvement, une notification par e-mail ou SMS est envoyée au Client. Celui-ci dispose alors d'un délai de 7 jours calendaires pour régulariser la situation.
À défaut de régularisation dans ce délai :

- L'accès à la formation pourra être suspendu temporairement, sans que cela n'annule l'obligation de paiement du solde.
- Des pénalités de retard pourront être appliquées, calculées sur la base de 3 fois le taux légal en vigueur.
- Si aucun règlement n'intervient dans un délai de 30 jours après relance, l'organisme se réserve le droit de transmettre le dossier à un service de recouvrement.

Résiliation
A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire dispose d'un délai de 10 jours pour se rétracter. Le stagiaire souhaitant se rétracter en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.
Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

4. ACCÈS AU SERVICE

Le site internet est disponible 24h/24 sauf cas de force majeure, interventions de maintenance ou tout autre événement indépendant de la volonté de AM&JT SAS. L'impossibilité d'utiliser le produit acheté pour quelque cause que ce soit, notamment pour incompatibilité avec le matériel déjà possédé par l'apprenant, ne peut en aucun cas donner lieu à dédommagement ou à annulation de l'achat auprès de AM&JT SAS, sauf disposition contraire prévue dans les présentes conditions générales de vente. En cas de difficultés d'accès au site, une assistance technique est disponible par mail à maformationimmo@gmail.com du lundi au vendredi de 9h à 19h.

IMPORTANT
L'apprenant s'engage à respecter les durées légales de temps de travail pour se former à savoir 10h / jour de temps de connexion et 48h sur une même semaine. Il doit également suivre le parcours pédagogique de formation, valider les modules et effectuer les qcm, obtenir les scores nécessaires pour la délivrance de son attestation de fin de formation. Si l'apprenant achète deux formations ou plus, il s'engage à les faire une après l'autre ; le service ne doit pas être utilisé sur des navigateurs ou des postes différents en même temps.

5. MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION DES SERVICES DE FORMATION

La mise à disposition est effectuée par l'envoi à l'apprenant, sur la boite mail renseignée, d'un identifiant et d'un mot de passe qui lui permettent d'accéder à son service sur la plate-forme de téléformation.

Les identifiants de connexion sont personnels ; l'apprenant en validant ses conditions générales de vente déclare être la personne qui effectuera la formation.

La formation est effective à partir de la validation du paiement. Le mot de passe et l'identifiant qui permettent à l'apprenant de s'identifier et de se connecter à la partie payante du site sont personnels et confidentiels. L'apprenant s'engage à les conserver secrets et à ne les transmettre à quiconque sous quelque forme que ce soit.

Toute connexion ou transaction effectuée aux moyens de ces éléments d'identification est réputée réalisée par l'apprenant. En cas de prise en charge l'apprenant s'engage à respecter la durée prévue dans la convention de formation. Hors de cas de prise en charge, l'apprenant dispose jusqu'au 31 décembre de l'année en cours pour effectuer sa formation sauf sur monclub.immo où l'apprenant dispose d'un an calendaire pour réaliser sa formation dès la signature de la convention de formation. Par exemple, signature de la convention, le 03 janvier, sur monclub.immo l'accès à la formation aura lieu jusqu'au 03 janvier de l'année suivante.

Passé ce délai, le client n'aura plus accès à sa formation en e-learning, une reconduction pourra être initiée à la demande du client ou par AM&JT.
Cas particulier : formation achetée à partir du 20 décembre, la durée sera automatiquement reconduite l'année calendaire d'après.

Modalités de déroulement spécifique aux classes virtuelles ou live

Le cours est présenté sous format de classes virtuelles, la durée dépend du programme choisi.

Les formations en classe virtuelle sont dispensées via la plateforme zoom. Les participants doivent disposer d'un ordinateur ou d'une tablette, d'une connexion internet haut débit et d'un casque avec micro. Les cours sont enregistrés et ils peuvent être utilisés à des fins commerciales. Dans ce cas là les noms, prénoms, visage ou voix des participants n'apparaîtront pas à la diffusion. Les participants s'engagent à participer activement aux échanges et à respecter les autres participants. Les interactions durant la formation possibles sont par chat, visioconférence, partage d'écran. Nous attirons l'attention sur la ponctualité à la classe virtuelle ainsi que nous encourageons une participation active des participants. Un relevé de connexion devra être signé avant toute délivrance d'attestation.

6.RESPONSABILITÉS ET GARANTIES

AM&JT SAS est un prestataire technique qui gère une infrastructure technique et logicielle et qui met à la disposition des clients du site un logiciel et de l'information leur permettant de créer et personnaliser eux-mêmes les modèles de documents administratifs et juridiques disponibles sur le site.

7. PRÉREQUIS TECHNIQUES

L'apprenant est informé qu'il est nécessaire d'avoir la compétence et des moyens nécessaires pour accéder au site et à sa plate-forme de formation pour pouvoir s'inscrire et en faire usage. A cette fin, il est indispensable qu'il dispose d'une connexion Internet haut débit (type ADSL), d'un équipement comportant notamment un ordinateur ou poste d'accès équipés d'une sortie audio et d'un clavier.

8. RÈGLES D'USAGE DE L'INTERNET

L'apprenant qui se connecte sur le site déclare connaître et accepter
les caractéristiques et limites de l'Internet. Notamment l'apprenant reconnaît :

- qu'il est seul responsable de l'usage qu'il fait du site,
- que la communication de ses éléments d'identification est faite sous sa propre responsabilité,
- qu'il a connaissance de la nature de l'Internet (performances techniques, temps de réponse pour interroger ou consulter,...),
- qu'il lui appartient de s'assurer que les caractéristiques techniques de son ordinateur lui permettent d'accéder correctement au site
- qu'il lui appartient de prendre les mesures appropriées de protection et de sauvegarde de ses propres données et logiciels de la contamination par d'éventuels virus pouvant circuler à travers le site. En conséquence, AM&JT n'encourt aucune responsabilité pour tous dommages directs ou indirects découlant de l'usage du site.

9. VALIDITÉ DES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

Les enregistrements effectués sur le site font foi entre les parties contractantes. En conséquence, l'apprenant accepte que lesdits enregistrements reçoivent la même force probante qu'un écrit signé de manière manuscrite.

10. VALIDITÉ CONTRACTUELLE DES INFORMATIONS

Les textes des services présentés n'ont pas de caractère contractuel. Les informations figurant sur le serveur ont été rédigées de bonne foi par des spécialistes. AM&JT SAS ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des éventuelles erreurs retranscrites dans ces informations.

11.PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DES CONTENUS

Par l'accès au site AM&JT SAS consent à l'apprenant qui l'accepte,
une licence d'ouverture à la formation ou à la consultation dont l'usage est strictement limité à l'utilisateur détenant les éléments d'identification. L'apprenant ne dispose d'aucun droit de propriété intellectuelle sur les contenus de la plate-forme de formation du site et ne peut donc les transmettre, reproduire ou rediffuser. L'ensemble du contenu, quelle qu'en soit la présentation, est protégé par la législation applicable à la propriété intellectuelle.

12.NON-VALIDITÉ PARTIELLE

Si l'une des clauses des présentes conditions générales venait à être déclarée nulle ou non écrite, les autres dispositions n'en demeureraient pas moins valables.

13.NON-RENONCIATION

Le fait par AM&JT SAS de ne pas se prévaloir d'un manquement de l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées aux présentes ne saurait être interprété comme une renonciation définitive à l'obligation en cause.

14.RÉTRACTION

Dans le délai de quatorze jours à compter de la signature du contrat, le stagiaire peut se rétracter par lettre recommandée avec avis de réception. (voir modèle plus bas).

15.Protection des données personnelles & cookies

L'ensemble des informations concernant la protection des données personnelles est consultable à cette adresse : **https://www.monclub.immo/protection-des-donnees-personnelles/**

16.DROIT APPLICABLE

Les présentes conditions générales de vente sont régies, tant pour leur interprétation que pour leur exécution, par la loi française. En cas de litige, l'apprenant s'adressera en priorité à AM&JT SAS pour obtenir une solution amiable. Tous différents relatifs à la formation, l'exécution et la cessation des obligations contractuelles entre les parties ne pouvant donner lieu à un règlement à l'amiable seront soumis à la juridiction du tribunal.

17.ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Tout litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation des présentes, même en cas de recours en garantie ou de pluralité de défendeurs, sera à défaut d'accord amiable de la compétence exclusive des tribunaux du ressort du siège social de AM&JT

18.MODE DE RÉSOLUTION DES CONFLITS

Un médiateur est disposition AME CONSO 197 Boulevard Saint Germain, 75007 PARIS
Site internet : https://www.mediationconso-ame.com/
Le client devra au préalable notifier sa réclamation à l'adresse du siège social par courrier d'AM&JT – Lapanouse 12150 Séverac d'aveyron ou par email : aide@amjt.fr.
Modèle de formulaire de rétractation à envoyé à AM&JT SAS – Lapaouse 12150 Séverac d'aveyron par LRAR

MODÈLE DE FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)
A l'attention de [le professionnel insère ici son nom, son adresse géographique et son adresse électronique] :

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*)/pour la prestation de services (*) ci-dessous :

Commandé le (*)/reçu le (*) :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

(*) Rayez la mention inutile.

ARTICLE 19. SANCTION

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent Règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction.
Constitue une sanction au sens de l'article R 6352-3 et suivants du Code du Travail, toute mesure, autre que les observations verbales, prises par le directeur de l'organisme de formation ou son représentant, à la suite d'un agissement du stagiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans la formation ou à en mettre en cause la continuité.
Selon la gravité du manquement constaté, la sanction pourra consister :

- soit en un avertissement;
- soit en une mesure d'exclusion définitive.
- Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.
- Le directeur de l'organisme de formation doit informer de la sanction prise :

1. l'employeur, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un stage dans le cadre du plan de formation en entreprise ;
2. l'employeur et l'organisme paritaire qui a pris à sa charge les dépenses de la formation, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un stage dans le cadre d'un congé de formation.

ARTICLE 20 PROCÉDURE DISCIPLINAIRE

Les dispositions qui suivent constituent la reprise des articles R 6352-4 à R 6352-8 du Code du Travail.
Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

ARTICLE 21 HANDICAP

Un référent chargé du handicap est désigné, ses coordonnées sont disponibles auprès de aide@amjt.fr

ARTICLE 22 QUALIOPI

Lien vers la certification Qualiopi de notre centre de formation : https://www.maformationimmo.fr/wp-content/uploads/2024/08/certificat-amjt-2024-2027pdf.pdf

ARTICLE 23 PAIEMENT

En cas d'erreur d'achat, renonciation à la formation (ex. cas de la rétractation) ou tout autre cas, le remboursement se fera exclusivement par virement.

Les conditions générales de vente ont été mises à jour le 17 avril 2025.

Mon
CLUB IMMO
BY MAFORMATIONIMMO.FR

SAS AM&JT SIRET 834 595 126 R.C.S. RODEZ
siège social : Lapanouse 12150 Séverac d'aveyron
RCS Rodez Forme : SAS, au capital de 1 euro.
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 76120120212 auprès du
Préfet de région Occitanie. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.